



LYSTER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **7 juin 2021**, le règlement suivant :


RÈGLEMENT NUMÉRO 377 : RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

QU'en conformité avec le *Règlement 365 sur l'affichage des avis publics*, le présent avis sera affiché à l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lyster.ca, dans la section Avis publics ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement numéro 377* au bureau municipal, aux heures normales de bureau et peuvent demander une copie en faisant la demande par courriel à info@lyster.ca ou par téléphone au 819-389-5787 p. 1 ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 15 juin 2021.



Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière